Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 44 (1918)
Heft: 9

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

réglementaires, spécialement les mesures de sécurité contre les dangers d'accidents.

Bien que très occupé par les obligations de son service il aimait dans ses loisirs à approfondir des questions théoriques de mathématiques et de mécanique.

D'un caractère très réservé, exempt de tout emballement, très entier dans ses idées, avec une pointe d'originalité et d'esprit critique, il fut cependant toujours apprécié de ses chefs et de ses subordonnés et entretint les relations les plus cordiales avec ses collègues qui garderont de lui un souvenir très sympathique. Le nombreux cortège qui a suivi son convoi montre l'estime et l'amitié qu'il avait su inspirer.

Bien qu'il craignit le bruit des réunions trop nombreuses, il participait souvent aux séances et excursions de nos deux sociétés techniques vaudoises.

Etant resté célibataire ses sentiments de famille se sont reportés sur ses neveux, auxquels nous sommes persuadés que, sans vouloir en convenir, il portait beaucoup d'intérêt et d'affection.

A. P.

Concours à Lausanne.

Le concours public pour l'étude d'un bâtiment destiné à remplacer celui dit « des concierges », Cité-Devant, n° 5, a amené le dépôt de 24 projets.

Le jury de ce concours, composé de MM. P. Etier, conseiller d'Etat, chef du Département des Travaux publics, J. Falconnier, architecte, à Nyon, et Ch. Gunthert, architecte, à Vevey, s'est réuni le 17 avril 1918 pour l'examen et le classement des projets de concours, et a décerné les prix suivants : 1er prix, au projet « Pour dégager la cour de l'Académie », MM. Schnell et Thévenaz. 2me prix, au projet « Vulatour », M. A. Guignet. 3me prix, au projet « Maisonneur Abram de Crousaz », M. G. Epitaux, tous à Lausanne.

L'exposition publique des projets aura lieu à l'Ecole normale, 3me étage, du mardi 23 avril au mardi 7 mai, chaque jour ouvrable, de 10 h. du matin à 6 h. du soir.

Concours pour le plan d'extension de la ville de Zurich et des communes suburbaines. [1]

Décision du jury.

Pas de 1er prix.

Deuxième prix, de 18 000 fr. au

1) projet « Die Organisation von Gross-Zurich », de M. *Hermann Herter*, architecte, Zurich.

2) projet « Eine Heimat dem neuen Menschen », de M. *Konrad Hippenmeier*, fonctionnaire du Service des travaux de la Ville et *A. Bodmer*, ingénieur, à Zurich.

Ce projet demeure hors concours, l'un de ses auteurs, M. Hippenmeier étant disqualifié. La récompense attribuée au projet *Herter* est portée à 20 000 fr.

Troisième prix, de 14 000 fr. au projet « Wollen und Werden » de MM. *Rittmeyer* et *Furrer*, architectes, à Winterthour et *Karl Zöllig*, architecte, à Flawil.

Quatrième prix, de 11 000 fr., au

1) projet « Arbeit » de MM. *Alb. Frölich*, architecte, et Dr *H. Bertschinger*, ingénieur, à Zurich.

2) projet « Turicum Anno MDCCCL », de MM. *W. Zollikofer*, géomètre, à Thalwil, et *Kündig* et *Œtiker*, architectes, Zurich.

Cinquième prix, de 9000 fr. au projet « Grundzüge », de MM. *O.* et *E. Brühlmann*, ingénieurs, à Zurich.

Plusieurs projets ont été achetés.

[1] Voir *Bulletin technique* 1916, page 21.

Concours pour l'aménagement du quai Turettini, à Genève. [1]

Vingt projets ont été présentés. Le jury commencera ses opérations le 11 mai.

Services des eaux du Département fédéral de l'Intérieur.

Communication des résultats des travaux.

Le développement croissant de l'utilisation des forces hydrauliques par des particuliers ou des sociétés a eu pour effet d'augmenter la demande des résultats des travaux que le Service des eaux a exécutés avec de gros frais. Il n'est que juste que ces précieux résultats ne soient communiqués que contre rémunération modeste d'une partie de ces frais. D'accord avec le chef du Département de l'Intérieur, le Service des eaux a mis le tarif suivant en vigueur, à partir du 1er janvier 1918 : héliographies des résultats de chaque jaugeage, 5 fr. ; courbes de débits, 10 fr. ; tableaux des débits journaliers pendant une année, 15 fr. ; autres résultats, tels que profils en long et en travers, croquis, résultats de nivellement, etc., par format d'acte (22 × 35 cm.), sur papier héliographique bleu, dans la règle 1 fr., sur papier héliographique blanc, 1 fr. 10.

Groupe des Architectes

formé dans le sein de la Société et Section vaudoises de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Un certain nombre d'architectes, membres de la Société des Ingénieurs et des Architectes, préoccupés de la situation actuelle de la profession, ont estimé que le moment était venu de resserrer les liens qui unissent les membres de cette corporation et qu'il devenait nécessaire de former un groupement capable de s'occuper et de défendre les intérêts économiques de la profession.

Ces architectes, réunis le 19 janvier 1918, ont décidé la formation d'un groupe d'architectes et ont chargé un comité restreint de suivre à la réalisation de cette idée.

Dans la dite séance du 19 janvier, les membres ont, à l'unanimité, exprimé le vœu que ce groupe reste dépendant de la Société des Ingénieurs et des Architectes et ne constitue en aucune façon un amoindrissement à l'activité de la dite Société.

Le 9 février 1918, le Comité provisoire du groupe exposait à la séance ordinaire de la Société et Section vaudoises de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes, par la voix de M. Epitaux, architecte, les motifs qui militent en faveur de la formation d'un groupe professionnel des architectes et donnait connaissance d'un projet de résolution ainsi conçu et qui fut voté à l'unanimité :

« L'assemblée de la Société des Ingénieurs et des Architectes, du 9 février 1918, estime que la formation dans son sein de groupes distincts d'ingénieurs et d'architectes ayant pour but l'étude plus approfondie de questions professionnelles, particulières à chaque groupe, est une forme d'activité à encourager. Celle-ci rentre d'ailleurs dans l'esprit des statuts de la Société suisse, art. 3, lettre *a*.

» En conséquence, la formation d'un groupe d'architectes, demandé par ces derniers, est approuvée.

» Le groupe ainsi reconnu aura à soumettre à une prochaine séance de la Société des Ingénieurs et des Architectes ses statuts particuliers et la composition de son comité.

[1] Voir *Bulletin technique*, 1917, page 234.